

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 416

Artikel: Il y a moins de vingt ans
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

énergétique, car c'est la plus inoffensive pour l'environnement.

La Commission de la conception globale de l'énergie conclut dans l'un de ses rapports qu'à la fin du siècle la technique solaire nous permettra de couvrir environ 3% de nos besoins en énergie, peut-être davantage si l'on parvient à la perfectionner. Mais il faut, ici aussi, se garder de croire aux miracles. La protection de la nature impose actuellement des limites et il est d'ores et déjà certain qu'on ne pourra pas transformer nos Alpes en installation de production d'énergie.

Q. : Quels sont les engagements financiers opérés par le gouvernement dans le domaine de la recherche solaire ?
W. Ritschard : Par le biais de son budget général, la Confédération finance de nombreuses recherches dans le domaine énergétique au sein des Ecoles polytechniques fédérales et de leurs instituts annexes. Une partie de ces fonds, difficile à estimer, revient à des recherches touchant certains aspects de l'énergie solaire (par exemple procédés de stockage, taux d'ensoleillement, rentabilité, bilan énergétique, installations thermiques, etc.). Ce sont là des études particulières; mais très certainement, d'autres sont réalisées dans des domaines différents; elles apportent indirectement des résultats pour le solaire. Par ailleurs, sur le plan international, il importe de mentionner l'accord de collaboration conclu dans le cadre de l'AIE sur le développement d'installations solaires de chauffage et de refroidissement; il peut être considéré comme le premier engagement pris par la Suisse dans ce domaine. Cet accord a été signé le 24 février 1977 à Paris. Le Parlement ne l'a pas encore ratifié. Les prestations financières de la Suisse s'élèveront à quelque cinq millions de francs en trois ans. Il n'a pas encore été décidé si la Suisse souscrira à un prochain accord de collaboration relatif à de petites centrales solaires. Le montant des contributions aux frais de ce projet n'est pas encore fixé.

Q. : Comment faut-il comprendre les différences entre les investissements accordés aux recherches

pour l'énergie nucléaire et pour l'énergie solaire ?
W. Ritschard : La différence entre les fonds affectés à l'énergie nucléaire et à l'énergie solaire est de nature historique. La recherche dans le domaine de l'énergie solaire ne fait que débiter et ne peut pas encore atteindre des sommes considérables. Les groupes de chercheurs doivent, eux aussi, croître de manière organique. Il n'y a d'ailleurs pas encore de spécialistes en génie solaire dans nos universités. Seules des études post-grades pourraient spécialiser des ingénieurs de diverses disciplines (chimie, physique, mécanique, électricité). Mais, présentement, la situation financière de la Confédération ne permet pas des engagements massifs; alors même qu'une priorité et un accroissement des investissements pour l'énergie solaire seraient souhaitables.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Il y a moins de vingt ans

Avez vous lu « Il n'y a pas de drogués heureux », du docteur Claude Olievenstein ? Qu'attendez-vous ?

Ce n'est pas que je m'intéresse beaucoup au problème de la drogue, y voyant à tort ou à raison un épiphénomène.

En revanche... Tenez, par exemple, ce passage où l'auteur décrit un stage qu'il fait non loin de Rouen (le titre de son livre est d'ailleurs un peu trompeur, et toute la première moitié est une autobiographie passionnante) :

« Il régnait dans cette univers un pauvreté matérielle qui frisait le dénuement. Les salaires étaient incroyablement bas : certains, sur lesquels devaient vivre des familles de huit enfants, n'exédaient pas 30 000 anciens francs mensuels. »

[Nous sommes en 1959, onze ans plus tôt, j'en touchais 10 000 en qualité de boursier du gouvernement français — pour moi seul ! — J. C.]

« Je me souviens de deux filles de quinze ans qui recevaient 9000 anciens francs par quinzaine en

travaillant dans une filature de six heures à quatorze heures. Elles se levaient à quatre heures du matin et s'appuyaient, tous les jours, huit kilomètres à pied dans la nuit, avec tous les risques d'agression que cela comporte. Et, bien sûr, elles ont tout naturellement fini sur le trottoir... »

[Nous sommes en 1959 — après près de deux ans de ministère Guy Mollet (1956-1958) — et non pas en 1850 et tant, lors du célèbre discours de Victor Hugo sur la misère !]

« Je me rappelle également un gamin de seize ans qu'on avait hospitalisé parce qu'il se livrait aux passes homosexuelles : il travaillait pour une usine de chaussures qui lui allouait cinquante centimes de l'heure. »

« L'exploitation était éhontée. Dans certaines usines chimiques, les ouvriers étaient assurés de se brûler les poumons en moins de cinq ans. Aussi n'arrivaient-elles plus à recruter que des travailleurs immigrés ou des interdits de séjour — nous étions dans une zone de relégation. Les malheureux, évidemment sous-payés, se trouvaient totalement piégés. Logés sur place par l'usine, ils étaient condamnés à se fournir dans les magasins lui appartenant. Ils accumulaient, ce faisant, des dettes, qui les clouaient sur leur aire de travail, devenue, véritablement, camp de concentration. »

« Cette misère extrême se déployait avec ses deux corollaires habituels : l'alcoolisme et le lapinisme. » (p. 88-89)

Réjouissons-nous, mes frères : grâce à la pilule, le lapinisme a disparu. Reste l'alcoolisme...

* * *

A propos, j'ai de nouveau été me promener un peu en Italie, cet été. (Assez mélancolique, en l'absence du Freiherr...)

Curieux, ces Italiens : les journaux dénigrent un peu la Suisse — pas tant à cause du bouquin de Ziegler qu'à cause de l'affaire de Seveso, dont on a « fêté » le premier anniversaire en juillet et dont on parle toujours... Ils sont rancuniers, vous ne trouvez pas ?

J. C.